

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 octobre 2019
Français
Original : arabe

**Lettres identiques datées du 23 octobre 2019, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la République arabe
syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je souhaite vous faire part des observations qu'inspire à la République arabe syrienne le soixante-sixième rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#), [2401 \(2018\)](#) et [2449 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité ([S/2019/820](#)).

Le Gouvernement syrien souligne à nouveau les préoccupations dont il avait fait part dans ses lettres à la suite des précédents rapports du Secrétaire général sur l'application des résolutions susmentionnées du Conseil. Il tient à indiquer à cet égard que les rapports sont établis selon une méthode subjective et se fient à des sources d'information dont le manque de crédibilité a été amplement démontré depuis les huit années que dure la crise dans le pays. Ayant examiné minutieusement le soixante-sixième rapport, il tient à exprimer les réserves suivantes :

- Lorsqu'ils établissent de tels rapports, les auteurs doivent avant tout s'attacher pleinement à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et s'abstenir de mettre un État Membre de l'ONU sur le même plan que des groupes terroristes armés, en ce qui concerne les aspects tant procéduraux que juridiques.
- La fourniture d'une assistance humanitaire aux Syriens et d'une aide au règlement de la crise doit être dénuée d'arrière-pensées politiques de la part des États qui ont précipité la crise au départ et sont la principale cause des souffrances endurées par les Syriens. Tant que le Secrétariat ne tiendra pas compte de cet aspect de la question, il continuera de manière lassante d'établir le même type de rapports, qui constituent un gaspillage des ressources humaines et matérielles, n'ont aucune valeur ajoutée et ne produisent aucun résultat escompté.
- Dans leur exposé des principaux faits survenus dans la province d'Edleb, les auteurs répètent les mêmes contre-vérités et informations erronées en ne tenant nullement compte des lettres identiques adressées à ce sujet par le Gouvernement syrien au Conseil de sécurité et au Secrétaire général au cours de la période récente. Les auteurs occultent un des postulats fondamentaux concernant la situation humanitaire à Edleb, à savoir le contrôle exercé sur la majeure partie de la province par des groupes terroristes armés, dont au moins 50 % sont des combattants terroristes étrangers.



- La République arabe syrienne convient, avec les auteurs du rapport, que la situation humanitaire à Roukban demeure très difficile. Elle s'étonne encore une fois qu'ils n'en révèlent pas la raison, à savoir l'occupation par les États-Unis d'Amérique du secteur et du camp.
- Au paragraphe 7, les auteurs du rapport ressassent la même propagande politique hostile à la République arabe syrienne consistant à dire que son gouvernement a violé les « accords de réconciliation » et se remettent à évoquer « des vagues d'arrestations ». Le Gouvernement souligne que tout ce qui a été dit à cet égard est dénué de vérité et vise à induire l'opinion en erreur et à ramener la situation à ce qu'elle était avant la libération de ces secteurs.
- Au paragraphe 13, il est fait mention d'arrestations arbitraires et de disparitions forcées de civils. Le Gouvernement syrien réaffirme une fois de plus qu'il s'agit là d'allégations infondées.
- Au paragraphe 14, il est indiqué que les civils vivant dans les secteurs contrôlés par des groupes terroristes armés, désignés comme tels par le Conseil de sécurité, continuent de recourir à toutes sortes de traitements cruels, inhumains et dégradants, en contravention du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité mais, plutôt que de remercier le Gouvernement syrien et de soutenir l'Armée arabe syrienne qui combat le terrorisme dans ces deux provinces pour les libérer du joug des organisations terroristes commettant des violations indicibles des droits de l'homme, les auteurs accusent au paragraphe 15 le Gouvernement syrien, sans preuve aucune, d'avoir causé des dégâts aux établissements scolaires.
- Dans plus d'une section du rapport, il est indiqué que la dégradation de la situation humanitaire découle de l'insécurité et de l'ampleur des besoins alors que, d'après la réalité vécue par les Syriens au quotidien, elle est à imputer aux mesures économiques coercitives unilatérales et aux sanctions économiques qui ont été imposées par les États occidentaux au pays et au peuple, ce qui se répercute clairement sur divers aspects de la vie publique, principalement dans les secteurs de la santé et de l'énergie.
- Au paragraphe 27, les auteurs évoquent le financement du plan d'aide humanitaire pour la Syrie. Nous aimerions qu'ils fassent humainement preuve de courage et expliquent pourquoi il n'a été financé qu'à hauteur de 35 % au dernier trimestre de 2019. Ils ne savent que trop bien que les États donateurs imposent, avant d'octroyer une aide alimentaire et humanitaire, leurs propres conditions politiques préalablement à tout règlement de la crise en Syrie : aujourd'hui, l'expression « aide salvatrice » est devenue une insulte à la dignité humaine, en sus des calculs humanitaires.
- Il convient de noter que les auteurs du rapport cherchent délibérément à promouvoir l'assistance à travers la frontière du fait que le Conseil de sécurité débattrait de la question de la prorogation des dispositions de sa résolution [2165 \(2014\)](#), alors que les auteurs du rapport précisent que l'aide a été acheminée depuis la République arabe syrienne à des millions de personnes démunies en des milliers de points du territoire. Le Gouvernement syrien rejette une fois de plus la tentative inadmissible de promouvoir l'aide à travers la frontière alors qu'il a été prouvé qu'une telle aide était inefficace et ne parvenait pas aux civils auxquels elle était destinée. Elle constitue en fait, d'une façon ou d'une autre, un appui direct aux terroristes, d'autant qu'une grande partie de ces opérations se déroule à travers la frontière syro-turque au profit de secteurs qui sont actuellement sous le contrôle de groupes terroristes armés. Le Gouvernement syrien demande une fois de plus à l'Organisation des Nations

Unies de ne pas proroger les dispositions de la résolution 2165 (2014). Il souligne en outre que les fonctionnaires des Nations Unies qui travaillent dans le pays ne doivent coopérer avec aucune entité sécessionniste, ni aucun conseil local illégitime ou association locale non autorisée, d'autant que la plupart de ces entités sont liées à des groupes terroristes actifs sur le sol syrien.

- Bien que les auteurs du rapport évoquent des limites à l'accès (par. 32), ils admettent également, au paragraphe 31, avoir reçu l'aval des autorités syriennes pour mener 1 119 missions. Une contradiction aussi flagrante nécessite une explication et une justification : comment 1 119 missions auraient pu être menées sans l'aval et l'appui du Gouvernement syrien ? Le Secrétariat doit avoir le courage de dire que certaines missions n'ont pas été approuvées car elles n'auraient servi qu'à aider des terroristes armés.
- En ce qui concerne le camp de Hol, le Gouvernement syrien continue de coopérer avec le Croissant-Rouge arabe syrien, le Comité international de la Croix-Rouge et l'ONU afin de fournir l'aide nécessaire pour gérer la situation du camp et appuyer la distribution de diverses formes d'assistance à ceux qui sont dans le besoin dans le camp et dans les zones alentour. Il convient de rappeler que ce camp est l'un des résultats scandaleux de l'ingérence des Etats-Unis et d'autres pays occidentaux dans les affaires intérieures du pays, dans le cadre d'une tentative visant à implanter le terrorisme en République arabe syrienne, qui a été déjouée grâce aux sacrifices de son armée.
- La République arabe syrienne regrette profondément que le Secrétariat ait rallié les efforts visant à contourner le Conseil de sécurité et à faire l'amalgame entre action humanitaire et intérêts politiques de certains États influents. Au paragraphe 48, les auteurs demandent une pleine coopération avec le soi-disant Mécanisme international, impartial et indépendant, qui est illégal, et que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays. La République arabe syrienne demande au Secrétariat de faire preuve de sagesse et de discernement pour aider les Syriens à résoudre leurs problèmes par eux-mêmes, libres de toute ingérence étrangère, qui est la cause principale de la destruction du pays, en gardant présents à l'esprit les règles et principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et du droit international.
- Le Gouvernement syrien rejette catégoriquement la décision du Secrétaire général d'établir une commission d'enquête interne chargée d'examiner les faits qui se sont produits dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Les forces syriennes dans cette région du pays continuent de lutter contre les organisations terroristes, sous leurs diverses appellations, conformément au devoir qui est le leur, au regard de la constitution, de protéger le peuple et de garantir sa sécurité, et en application des résolutions de l'ONU relatives à la lutte contre les organisations terroristes, comprenant le Front el-Nosra, qui contrôle la majeure partie de la province d'Idlib. Entre-temps, la Turquie fournit des armes aux groupes terroristes et a, sans l'aval de quiconque, infiltré toutes sortes de matériel militaire dans les villes et villages de la République arabe syrienne dans les « zones de désescalade » de la province d'Idlib, ce qui explique principalement les destructions qui y ont été occasionnées.
- La République arabe syrienne demande une fois de plus au Conseil de sécurité de cesser de publier ces rapports qui constituent un gaspillage des ressources de l'ONU et estime qu'il vaudrait mieux les consacrer à une action humanitaire véritable et fructueuse au lieu de s'en servir pour la discréditer, alors qu'elle combat le terrorisme depuis huit ans au nom du monde entier, ainsi que pour garantir la sécurité et la stabilité de ses citoyens. Le Gouvernement syrien espère que l'ONU et ses organismes porteront leur attention sur les conséquences

humanitaires de l'agression turque contre le territoire syrien et agiront sans tarder pour veiller à ce que les convois transportant toutes sortes de produits sanitaires et de secours parviennent aux Syriens touchés. Il réaffirme que cela ouvrira grand la porte aux efforts sincères de fournir, sans tarder, aux civils syriens, une aide humanitaire et tout ce dont ils auront besoin pour surmonter les épreuves et réintégrer leurs foyers dans les meilleurs délais.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**
